

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2014

POINT IX :
Compte-rendu et approbation de conventions et de contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 18 pour (unanimité) : les conventions et contrats emportant versement de subvention suivants :

Pôle recherche

Composante - Laboratoire	Référence	Partenaire	Objet	Montant	Date de signature du Président
Université de Bourgogne					
GIS AGRALE	2014-0083	Editions QUAE	Aide à la Publication	4 000,00 €	06/03/2014
MCS	2014-0053	ENSA	Regards Croisés sur le patrimoine scientifique et technique	132,00 €	04/03/2014
UFR Sciences et Techniques					
ICB	2014-0033	Université Transilvania de Brasov-Roumanie	Accueil de Crisbasan Andreea Maria	1 308,15 €	04/03/2014
ICB	2014-0064	Université Lomonosv d'Etat de Moscou	Stage de Mme Asia SARYCHEVA	872,10 €	04/03/2014
UFR Médecine					
LNC	2014-0103	CHU DIJON	Prestation de services Etude APPACH	7 332,00 €	06/03/2014

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

Composante université	Date d'arrivée	N°	Partenaire	Objet
UFR Médecine	17 /02/2014	5744	Centre Georges-François Leclerc 1 rue Professeur Marion 21079 Dijon cedex	Convention de reversement au bénéfice du CGFL de 2 bourses de mobilité de 500€ chacune virées par erreur à l'UFR Médecine.

Pôle culture

Contractant	Objet	Adresse	Ville	Date	Objet
Ministère de la culture / Région de Bourgogne / Ville de Dijon / Communauté d'agglomération Chalon-Vale de Bourgogne	PESM (pôle d'enseignement Supérieur de Musique)	université de Bourgogne	Dijon	31/09/2013	reconduction pour un an soit jusqu'au 30/09/2014; subvention à définir.
Communaute de l'agglomeration dijonnaise	carte culture	Atheneum, Maison de l'etudiant, bibliothèques	Dijon	25/10/2013	subvention s'élevant à 15 000 euros

Dijon, le 28 mars 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement